



## **Information concernant la réunion d'information publique en présence du Maire de la Croix Valmer initié par L'ASSCV**

Cette réunion publique a eu lieu salle Voli ce jeudi 23 juillet 2015 et a rassemblé environ 80 personnes en dehors des élus.

Comme beaucoup de questions avaient déjà été traitées lors de la réunion publique de L'AQV de la semaine précédente, Notre Village ne va relater que les éléments complémentaires.

Après une très remarquable explication de l'esprit du Scot, du PLU et de certains aspects de la loi Alur, des questions ont été posées.

Synthèse de l'explication :

SCOT : Schéma de cohérence territoriale, du golfe de St Tropez.

Un livre blanc a permis la synthèse de réflexions qui ont alimenté le Scot. Les 12 communes en ont dégagé un objectif fondateur : « Un territoire, une identité, des valeurs et un art de vivre à préserver et mettre en valeur ».

(SCOT en cours de révision.)

PLU : Plan local d'urbanisme destiné à organiser et réglementer l'urbanisation et initié par la commune. (PLU en cours de révision par la commune).

Loi ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Loi d'aménagement qui a une répercussion sur le SCOT et le PLU et qui a supprimé 2 critères d'urbanisme : Le COS et la surface minimal des terrains, et introduit 2 critères dynamiques : Le Paysage et le rapport entre l'emprise au sol minéralisé et la surface du terrain.

Cette loi renforce aussi la protection des espaces naturels et des terres agricoles.

Question de L'ASSCV : Ces révisions vont elles dans le sens du respect de certaines ambitions : Qualité des paysages vu de la mer et éviter l'urbanisation en conservant des zones vertes avec un enjeu d'équilibre sociologique apparemment contradictoire : préserver la capacité d'accueil du territoire en application de la loi littorale et favoriser l'équilibre sociologique en apportant aux personnes qui travaillent et vivent dans nos communes une capacité de logements qui correspondent à leurs besoins et capacité financières ?

La Municipalité : Nous sommes déterminés à ne pas nous laisser embarquer mais à utiliser tous les outils à notre disposition pour préserver les paysages de la Croix Valmer. Nous restons vigilants. Notre volonté farouche est de continuer le travail de préservation et de loger des gens en respect de nos paysages. On s'opposera à tout ce qui portera atteinte au respect des paysages. (Salve d'applaudissements).

Nous travaillons actuellement mais sans précipitations sur les modifications du PLU et nous sommes conscients qu'il ne faut pas perdre de temps.

Concernant la bande de transition entre le Cap Lardier et les hauts de Gigaro, cette bande est déjà équipée naturellement donc son aménagement se fera sans grandes modifications et en douceur.

Question de la salle : Il y a de plus en plus de bateaux sur la mer, les bouées ont été déviées avec les conséquences des ancrages, qu'en est il de la taxe de mouillage ?

La Municipalité: La loi sur la taxe a été abandonnée mais de toutes façons comme nous en avons la possibilité nous ne l'aurions pas appliquée.

Les bouées n'ont pas été déplacées puisqu'elles sont ancrées par vis.

Pour les bateaux nous avons peu de possibilités d'action mais nous y sommes sensibles et essayons de limiter. La vision à court terme est de travailler avec l'ensemble des intervenants à limiter l'ancrage.

Question : Pourquoi le Chenal de Gigaro a-t-il été doublé ?

La Municipalité: Cela nous a été imposé par la Préfecture Maritime.

La salle : C'est donc un acte administratif qui peut être contesté par les associations ! Il faudra la prochaine fois réagir plus tôt parce que les associations ont des moyens juridiques de contestation.

Monsieur le Maire prend acte.

Des questions diverses concernant l'Ilot Mandin et le cœur de village les espaces verts et les parkings ont été posées. Il a été précisé les problématiques de coût du foncier, qu'il était possible d'imaginer un seul promoteur pour le financement qui s'appuierai sur la pépité de l'ilot pour financer les autres projets, qu'un jardin suspendu pouvait s'imaginer au dessus d'un parking à la gare.

Lors de la dernière réunion publique il a été indiqué que si une animation était prévue la rue Louis Martin pouvait être fermée en revanche pour initier une réflexion sur une rue piétonne il faudrait qu'elle s'inscrive dans la réflexion sur l'ensemble du cœur du village.

A la question sur le scénario d'évolution des logements sur la commune, l'étude de densification des zones sur 10 ans a pré- estimé 400 logements.

Sur la proposition d'un cinéma en plein-air le maire a souligné la difficulté avec les réseaux de distribution.



